Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20261003-2026-30-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 3 octobre 2026

Le 3 octobre 2026 à 10 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 28 septembre 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.
Etaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.
Absent : TOLINI Jean-Pierre
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 0
Secrétaire de séance : Santa SIMONPIETRI

Délibération n° 2026 -30 du 3 octobre 2026 : Délibération portant déclassement et aliénation d'une parcelle du domaine public située à Belvédère

Le Maire expose au Conseil Municipal :
Certaines parties du domaine public communal interne au hameau de Belvédère ne sont plus affectées à l'usage du public depuis très longtemps.

Il en est ainsi de la parcelle suivante :

Section	N° de parcelle	Contenance	Description
A feuille 1	Domaine public	11 m²	Terrain

Cette emprise ne présente pas d'intérêt public.

Afin de régulariser cette situation ancienne, il est proposé au Conseil Municipal de déclasser cette parcelle appartenant au domaine public de la commune afin de l'aliéner au profit du propriétaire riverain.

Section	N° de parcelle	Prix en euros	Acquéreur
A feuille 1	Domaine public	528	Canioni Lionel

- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et signer tous actes y afférent, notamment, les actes notariés qui seront passés entre la commune et le futur propriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20261003-2026-30-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2141-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.141-3,

VU les plans établis par Bernard RAIMONDli, géomètre-expert,

CONSIDERANT que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation et n'est plus affectée à l'usage du public depuis plusieurs années,

CONSIDERANT que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

CONSIDERANT que le déclassement de cette parcelle peut être alors entrepris sans enquête publique préalable,

Ont signé au registre M. le deuxième adjoint par délégation du maire et la secrétaire de séance

Julien JAUSSERAND

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO (CORSE)

Santa SIMONPIETRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20261003-2026-31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 3 octobre 2026

Le 3 octobre 2026 à 10 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 28 septembre 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.
Etaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.
Absent : TOLINI Jean-Pierre
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 0
Secrétaire de séance : Santa SIMONPIETRI

Délibération n° 2026 -31 du 3 octobre 2026 : Délibération portant sur la fixation des tarifs des concessions funéraires du columbarium

Le Maire rappelle qu'en date du 30 mars 2024, le conseil a approuvé le plan de financement relatif à l'installation d'un colombarium au cimetière de Campomoro.

Afin de déterminer un cadre précis quant à l'attribution des droits de concessions sur la commune, il est nécessaire de fixer les tarifs applicables à la vente des cases du colombarium.

Il est proposé comme suit :

- En vue de prévenir le manque de places libres au cimetière et les difficultés d'aménagement du site, de réserver l'accès aux équipements cinéraires, aux seules personnes domiciliées fiscalement sur la commune, et de donner délégation au Maire pour la délivrance, la rétrocession et la reprise des concessions.
- De ne proposer de concession que pour une durée perpétuelle.
- De dire que le tarif des cases du colombarium sera de 800 € pour une durée perpétuelle.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à l'inscription des recettes au budget de la commune

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré décide :

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

DECIDE que le tarif des cases au colombarium sera de 800 € pour une durée perpétuelle

Ont signé au registre M. le deuxième adjoint par délégation du maire et la secrétaire de séance

Julien JAUSSERAND

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO (CORSE DU SUD)

Santa SIMONPIETRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20261003-2026-32-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 3 octobre 2026

Le 3 octobre 2026 à 10 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 28 septembre 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.
Etaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.
Absent excusé : SERAFINI Emmanuel
Absent : TOLINI Jean-Pierre
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procurations : 0
Secrétaire de séance : Santa SIMONPIETRI

Délibération n° 2026 -32 du 3 octobre 2026 : Attribution du contrat de maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal il convient de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases préliminaires d'études nécessaires à la définition du projet et à la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Le cabinet JGD propose un contrat d'assistance à maitrise d'ouvrage pour un montant de 21 600 euros HT.

Ce contrat comprend les prestations suivantes :

- L'ouverture administrative du projet
- Les études préliminaires
- L'avant-projet sommaire (APS)
- L'avant-projet définitif (APD)
- L'élaboration du dossier administratif nécessaire aux demandes de subventions

Il présente le devis et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

AUTORISE M. le Maire à signer la proposition du cabinet JGD situé à Olmiccia pour un montant de 21 600 euros HT soit 25 920 euros TTC.

Ont signé au registre M. le deuxième adjoint par délégation du maire et la secrétaire de séance

Julien JAUSSERAND

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO CORSE DU SUD

Santa SIMONPIETRI